



CAATFA

DIVISION DU
PERSONNEL
SCOLAIRE



INFORMATIONS SUR LES NÉGOCIATIONS POUR LES MEMBRES DU PERSONNEL SCOLAIRE DES CAAT

Que contient l'offre plus **précisément** pour le personnel scolaire à charge partielle ?

Rien. Si vous êtes membre du personnel scolaire à charge partielle, c'est exactement ce que la dernière offre de l'employeur vous réserve.

Elle ne prévoit **AUCUNE** protection d'emploi pour les enseignants à charge partielle. **AUCUN** espoir supplémentaire d'obtenir un emploi à temps plein. **AUCUNE** limite sur l'effectif des classes. **AUCUNE** amélioration du tout.

L'employeur a proposé des arrangements modifiés de la charge de travail qui **AUGMENTERONT** les charges de travail du personnel scolaire à temps plein. Cela signifie que plus d'heures seront redistribuées parmi le personnel scolaire à temps plein et donc moins d'heures pour le personnel scolaire à charge partielle.

Le personnel scolaire à charge partielle **DOIT** voir des améliorations à son contrat cette fois-ci. Votre syndicat a demandé à ce que le personnel scolaire à charge partielle soit payé pour les heures nécessaires à l'évaluation et à la préparation. Que le personnel scolaire à charge partielle reçoive des augmentations salariales régulières. Que le personnel scolaire à charge partielle jouisse de la sécurité d'emploi et la chance de postuler pour des postes à temps plein.

L'employeur vous propose ... **RIEN.**

Le 10 février, dites à l'employeur que RIEN ne suffit pas.

Votez pour rejeter l'offre de l'employeur.

DISTRIBUTION AUTORISÉE PAR TED MONTGOMERY, PRÉSIDENT, ET WARREN (SMOKEY) THOMAS, PRÉSIDENT DU SEFPO